



**LEGENDE :**

**Périmètres de protection relatifs au patrimoine :**

-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)  
*protégé au titre du code du patrimoine*
-  Site naturel  
*protégé au titre du code de l'environnement*
-  Monument historique (périmètre de mise en valeur - PMV)  
*protégé au titre du code du patrimoine*
-  Monument historique (périmètre légal rayon 500m)  
*protégé au titre du code du patrimoine*
-  Monument historique (périmètre rapproché rayon 100m)  
*protection adaptée au titre du RLPI*
-  Autre patrimoine d'intérêt local (périmètre rayon 100m)  
*protection à l'initiative du RLPI*